

**ARRETE DU MAIRE N° 0006/2021
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX
DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES BRUYERES,
FERMETURE COMPLETE DE LA VOIE DU 26 AU 27 JANVIER 2021.**

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Brie,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Considérant que les travaux de requalification de l'avenue des Bruyères sont en cours et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Du mardi 26 janvier 2021 à 08h00 au mercredi 27 janvier 2021 à 18h00, l'avenue des Bruyères, dans la portion sise entre le rond-point des Bois et le rond-point des Bagaudes sera **totale**ment interdite à la circulation et au stationnement en raison des travaux de rabotage puis de pose de couche de roulement.

ARTICLE 2 L'entreprise chargée des travaux neutralisera les emplacements nécessaires aux divers chantiers, mettra en place la déviation nécessaire et toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger les chantiers et les usagers. Elle œuvrera à faciliter au mieux l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
La Police Municipale,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
La société AVR,
L'entreprise SFRE,
L'entreprise VTMTTP,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM,
La SETRA.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 18 janvier 2021

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

